

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 29 septembre 2016

DCM N° 16-09-29-22

**Objet : Echange d'emprises foncières entre le Conseil Départemental et la Ville de Metz dans le cadre de l'aménagement de la Gare Routière de Metz et de ses abords - acquisition d'une emprise foncière appartenant à la copropriété du bâtiment de la gare routière.**

**Rapporteur: M. LIOGER**

Dans le cadre du projet Mettis et de l'accueil de plusieurs autocars suburbains, la gare routière a fait l'objet de travaux de modernisation afin de garantir le fonctionnement du réseau départemental, le maintien de la capacité de stockage des autocars interurbains et des véhicules légers et aussi de permettre la circulation sécurisée de ceux-ci. Ces travaux ont été réalisés en maîtrise d'ouvrage par le Conseil Départemental.

Il est à noter que le Département a pris en charge les travaux d'amélioration du bâtiment de la gare routière (façade et toiture), ce bâtiment appartenant en copropriété à la Ville de Metz (1/3) et au Département (2/3).

Il est proposé de régulariser la situation foncière résultant des travaux d'aménagement de la gare routière et de ses abords:

- sur la base d'un échange à titre gracieux, sans soulte, entre le Conseil Départemental et la Ville de Metz,
- sur la base d'un transfert à titre gratuit d'une emprise foncière d'environ 30 m<sup>2</sup> appartenant à la copropriété du bâtiment de la gare routière, au profit de la Ville de Metz

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental du 12 septembre 2016;

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

### **DECIDE :**

- 1- **D'ACQUERIR** les parcelles cadastrées sous :

#### **BAN DU SABLON :**

Section SA n° 247 – Avenue de l'Amphithéâtre – 276 m<sup>2</sup>,  
Section SA n° 183 – Avenue de l'Amphithéâtre – 136 m<sup>2</sup>,  
Section SA n° 121 – Avenue de l'Amphithéâtre – 205 m<sup>2</sup>,  
Section SA n° 245 – Avenue de l'Amphithéâtre – 56 m<sup>2</sup>,  
Section SA n° 246 – Avenue de l'Amphithéâtre – 201 m<sup>2</sup>  
Soit un total de 874 m<sup>2</sup>

appartenant au Conseil Départemental de la Moselle – Hôtel du Département BP 11 096 –  
57036 METZ Cedex 1

- 2- **DE CEDER** au Conseil Départemental de la Moselle les parcelles communales cadastrées  
sous :

#### **BAN DU SABLON :**

Section SA n° 251 – Avenue de l'Amphithéâtre – 403 m<sup>2</sup>,  
Section SA n° 249- Avenue de l'Amphithéâtre – 575 m<sup>2</sup>,  
Section SA n° 253 – Avenue de l'Amphithéâtre – 73 m<sup>2</sup>.  
Soit un total de 1051 m<sup>2</sup>

- 3- **DE REALISER** la transaction entre le Conseil Départemental et la Ville de Metz sur la base  
d'un échange à titre gracieux, sans soulte;

- 4 – **D'ACQUERIR** les parcelles cadastrées sous :

#### **BAN DU SABLON :**

Section SA n° 243 – Avenue de l'Amphithéâtre – 24 m<sup>2</sup>,  
Section SA n° 185 – Avenue de l'Amphithéâtre – 6 m<sup>2</sup>,  
Soit un total de 30 m<sup>2</sup>

appartenant à la copropriété du bâtiment de la gare routière sise 6 avenue de  
l'Amphithéâtre 57000 METZ ;

- 5- **DE REALISER** cette opération sur la base d'un transfert à titre gratuit ;

- 6- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- 7- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de ces opérations et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**